



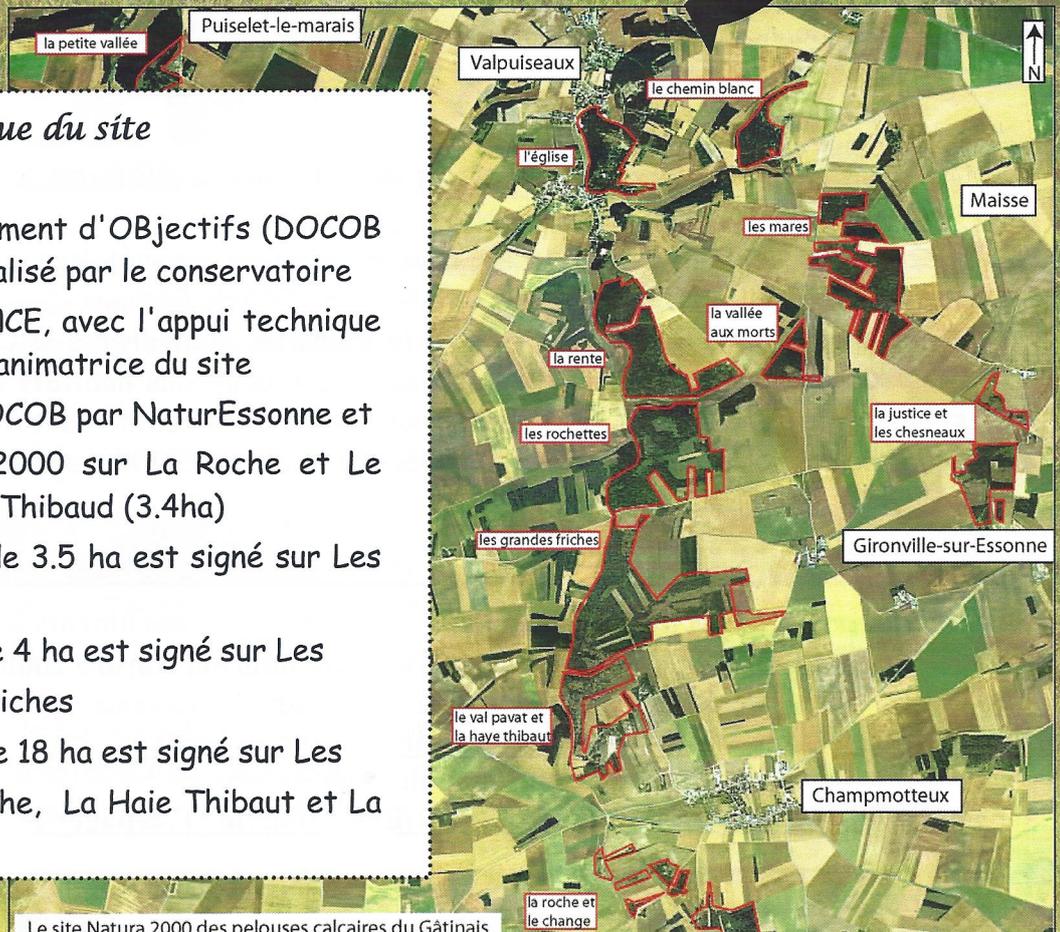
Le site Natura 2000 des Pelouses Calcaires du Gâtinais

Sommaire

- Présentation et historique du site
- Les pelouses : des milieux fragiles
- L'outil Natura 2000
- Réactualisation de la charte N2000
- Des exemples de gestion appliquée
- Règlementation : les évaluations d'incidences Natura 2000
- Animations et sensibilisation
- A observer : le Lézard vert

Présentation du site des pelouses Calcaires du Gâtinais

Dans le sud de l'Essonne, le site dont la surface totale est de 307 ha, s'étend sur 11 sous-sites, répartis sur les communes de Champmotteux, Gironville-sur-Essonne, Mespuits, Valpuseaux et Puiset-le-Marais.



Historique du site

- **2005** : validation du Document d'Objectifs (DOCOb = plan de gestion du site), réalisé par le conservatoire PRO NATURA ÎLE DE FRANCE, avec l'appui technique de Natur'Essonne, structure animatrice du site
- **2006** : actualisation du DOCOb par Natur'Essonne et signature de 2 contrats N2000 sur La Roche et Le Change (1.1ha) et sur la Haie Thibaut (3.4ha)
- **2008** : 1 contrat N2000 de 3.5 ha est signé sur Les Grandes Fiches
- **2011** : 1 contrat N2000 de 4 ha est signé sur Les Rochettes et Les Grandes Fiches
- **2012** : 1 contrat N2000 de 18 ha est signé sur Les Rochettes, Les Grandes Fiches, La Haie Thibaut et La Vallée aux morts



Les pelouses : des écosystèmes relictuels en régression

Les pelouses, autrefois gérées et entretenues par pâturage, sont délaissées depuis quelques dizaines d'années. Loin d'être des milieux stables, ces espaces se referment naturellement et disparaissent progressivement, aboutissant à des friches puis à des forêts.

Les milieux ouverts sont très souvent envahis par le Pin sylvestre, un conifère originaire de Scandinavie importé en Île-de-France en 1780 par Louis XVI. En 50 ans, ce sont près de 80% des pelouses de l'Ile de France qui ont disparu !

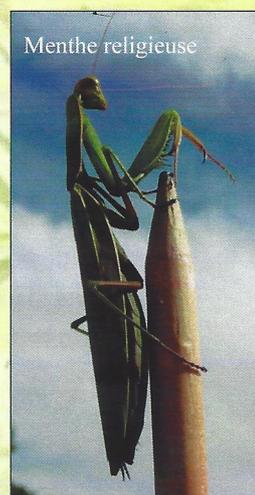
Bien que pauvres en humus (beaucoup plus pauvres que les « prairies »), ces milieux recèlent pourtant une diversité de végétaux et d'animaux remarquables qu'il convient de protéger.

Le site Natura 2000 des pelouses du Gâtinais : Une zone spéciale de conservation créée pour protéger ces milieux fragiles

Natura 2000 est un outil qui donne l'opportunité aux propriétaires et aux prestataires soucieux de préserver cette richesse, de redonner vie à des paysages caractéristiques, tout en respectant les activités traditionnelles, telle la chasse. Des mesures de gestion y sont mises en œuvre de manière **volontaire** par l'ensemble des usagers (agriculteurs, chasseurs, associations, propriétaires, éleveurs). Par exemple : coupe d'arbres, fauche de pelouses, broyage de friches et/ou pâturage.

Si vous possédez des terres incluses dans le périmètre Natura 2000 du Gâtinais, vous pouvez agir en acceptant la réalisation d'opérations de gestion.

Ces opérations sont financées en intégralité par les fonds européens. Elles peuvent donner lieu à une exonération de la taxe foncière sur le non bâti.



Réactualisation de La charte Natura 2000

En 2012, un courrier d'information a été envoyé à tous les propriétaires du site, avec des précisions quant à leurs parcelles incluses dans le site Natura 2000 du Gâtinais.

Chaque propriétaire a la possibilité, s'il le souhaite, d'adhérer à la CHARTE NATURA 2000.

Ce document officialise les usages respectueux des habitats naturels du site.

Il est constitué d'une liste de recommandations et d'engagements visant à mettre en œuvre des pratiques de gestion respectueuses des espèces présentes. Elle est signée pour une durée de 5 ans.

Retrouvez toutes les informations, les actualités et les **documents à télécharger** (DOCOB, Charte), sur le **nouveau site internet Natura 2000** des Pelouses calcaires du Gâtinais à l'adresse suivante :

<http://pelouses-calcaires-essonne.n2000.fr>

Ou sur le site de la structure animatrice :

<http://www.naturessonne.fr/index.php?id=17&page=2>



Exemples de mesure de gestion :

Moutons ou Gyrobroyeur ?!

Du broyage au naturel : des moutons à Puisselet le marais !

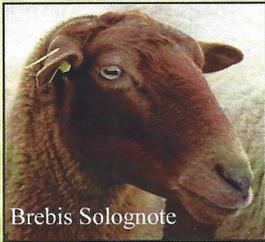
Lors de l'été 2010, les pelouses des Buys, à Puisselet-le-Marais, ont accueilli un troupeau de 120 brebis solognotes. Cette action, menée sur une propriété du Conseil Général de l'Essonne, a été menée dans le cadre de la politique des « Espaces Naturels Sensibles ».

Du broyage mécanique

Cette hiver 2012, les premières actions du dernier contrat signé en 2011 ont débuté. A l'aide d'un gyro-broyeur tracté par un tracteur, un agriculteur a contribué à ré-ouvrir une zone dense, colonisée par des prunelliers, des aubépines et des pins sylvestres atteignant 2 m de haut !



Alors, qui est le plus fort...
le tracteur ou moi ?!



Brebis Solognote

Les deux actions ont des impacts différents :

- Grâce à un gyrobroyage, on pourra gérer des surfaces très grandes et en peu de temps. On l'utilise pour ouvrir des zones complètement refermées. Cette technique permet de broyer des arbres d'un diamètre allant jusqu'à 8 cm.
- Grâce aux moutons, on peut intervenir sur de petites surfaces au relief difficile (forte pente, trous). L'action des moutons, si la capacité de charge des bêtes reste faible, est plus fine que celle d'un tracteur et a moins d'impact sur le sol. Mais elle ne peut s'appliquer qu'à des milieux déjà ouverts. Cette technique nécessite de plus une plus grande préparation (pose de clôtures, surveillance et soin du troupeau).

Actualité sur une réglementation propre à Natura 2000 : Les Évaluations des Incidences

Si vous êtes propriétaires de parcelles dans ou à proximité du site Natura 2000, et que vous souhaitez y mener un projet, celui-ci doit être soumis à une « Évaluation des incidences ».



Quels projets ?

Tous projets, ou manifestations susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 font l'objet d'une évaluation des incidences.

Les projets soumis à une telle évaluation sont nommés dans une **liste nationale**, établie par décret en Conseil d'État, ainsi que dans une **liste locale**, arrêtée par le préfet de l'Essonne.

Exemple de projet : travaux, ouvrages, coupes forestière, dépôts de déchet, manifestations sportive...

Dans quel but ?

Il s'agit de limiter ou de compenser les impacts négatifs que peut avoir un projet sur le site naturel.

La démarche ?

Le porteur de projet (pétitionnaire, maître d'ouvrage) doit se renseigner auprès de la structure animatrice ou de la Direction Départementale des Territoires (DDT), afin de savoir si son projet doit être soumis à une évaluation. Si tel est le cas, le dossier doit être déposé auprès de la DDT, où une réponse sera donnée dans les deux mois.

- En cas d'impact non notable sur les habitats ou les espèces, le projet est autorisé
- Au contraire, si des effets notables sont envisagés, le projet est refusé
- Si les impacts peuvent être réduits / compensés, le projet est autorisé sous certaines conditions

Zoom sur quelques activités de sensibilisation

● Le 09 mai 2010, NaturEssonne et la mairie de Valpuseaux ont organisé une **journée de découverte** des sites naturels remarquables entourant la commune, pour petits et grands.

● Des **sorties nature** sur le site Natura 2000 ont été organisées le 10 juillet et 18 septembre 2010. Elles ont permis de faire découvrir les richesses remarquables du site à près de 40 personnes !

● Au printemps 2011, ce sont au total **8 classes** des écoles de Gironville-sur-Essonne, Prunay-sur-Essonne, Maisse et Puiset-le-Marais, (soit 200 élèves !) qui ont participé à des sorties nature, afin de découvrir les milieux naturels et les espèces rares présentes sur le site Natura 2000.



Un reportage télévisuel, réalisé par Télésomme lors de la sortie du 18/09/2010 est accessible sur le site :
http://www.dailymotion.com/video/xfrb6m_le-parc-du-gatinais-essonne_news?ralg=meta2-only#from=playreton-1



Lacerta bilineata

Une espèce caractéristique : le Lézard vert

Avec ses belles couleurs vives et sa taille remarquable, le Lézard vert se remarque facilement. A la saison de reproduction, les mâles arborent de magnifiques couleurs bleues vives au niveau de leur gorge !

Habitat : contrairement au Lézard des murailles, notre Lézard vert a besoin d'un couvert végétal dense proche d'éboulis ou d'affleurements rocheux. On le trouve dans les alentours des ronciers et des buissons. Il est présent sur quelques sites isolés en Île-de-France. Sur le site N2000 du Gâtinais, il est heureusement assez fréquent !

Mœurs : un mâle occupe un territoire de 200 à 1200 m². Très actifs entre 9h et 11h, ils sont plus calmes l'après midi. Ils hibernent de novembre à avril

Statut de protection : En France, il est **protégé** et inscrit sur la liste des espèces à surveiller, car **en régression** dans le nord du pays...



Je vis entre 5 et 10 ans.
Je mesure entre 22 à 35 cm.
Je suis inoffensif mais ne m'attrapez pas, je risquerais de perdre ma queue en me défendant...

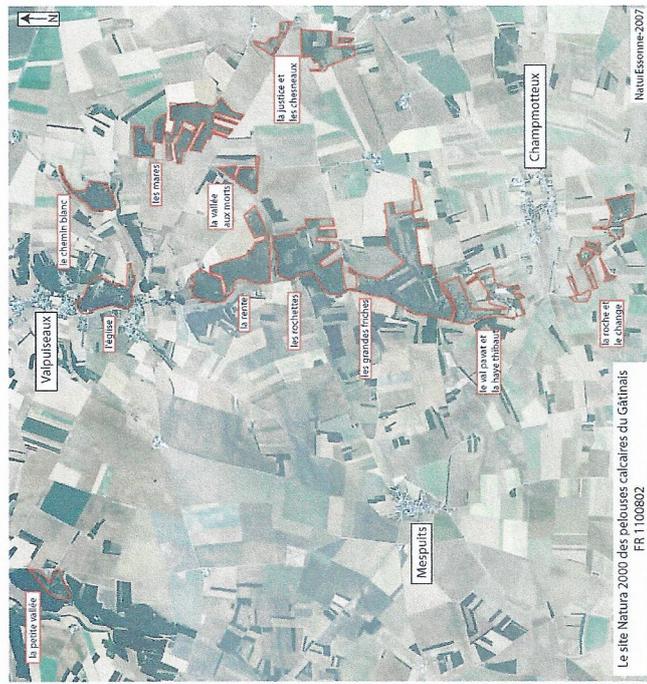


Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la structure animatrice du site Natura 2000 : NaturEssonne
10 Place Beaumarchais - 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
www.naturessonne.fr - 01.69.45.54.47

Chargée de mission du site :
Solène SOULAS
Tél. 09.54.96.54.47
solene.soulas@naturessonne.fr

Fiche d'identité du site Natura 2000 des "Pelouses Calcaires du Gâtinais"

- 5 communes : Champmotteux, Gironville-sur-Essonne, Maise, Puisselet-le-Marais et Valpuisseaux;
- 309 hectares;
- 11 sous-sites;
- 12 habitats naturels dont 2 d'intérêts européens prioritaires;
- 245 espèces de plantes;
- 527 espèces de papillons et sauterelles.



Pour toute information, NaturEssonne la structure animatrice du site se tient à votre disposition:

NaturEssonne
 10 place Beaumarrais
 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
 www.naturessonne.fr
 Tel: 09.54.96.54.47



Conception et rédaction: Gaëtan REY. Crédits photographiques: Aurélie PAINDAVOINE et Gaëtan REY, NaturEssonne Septembre 2009



Le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais

Lettre d'information n°7 septembre 2009

En préambule

Depuis la validation du Document d'Objectifs du site en 2005 par arrêté préfectoral, une première phase d'animation a été menée et a abouti à la signature de trois contrats Natura 2000.

Nous entrons désormais dans une deuxième phase d'animation avec l'objectif ambitieux d'impliquer plus fortement les propriétaires et les élus des communes concernées.

Nous envisageons donc de mettre l'accent sur des actions de sensibilisation et de gestion dans le nord du site, plus particulièrement sur les communes de Valpuisseaux et de Puisselet-le-Marais.

Avec le souhait de toujours plus informer pour mieux protéger, une plaquette d'information du site est en cours de finalisation. Elle sera publiée et largement diffusée d'ici la fin de l'année 2009. Cette plaquette sera complémentaire à la présente lettre d'information, qui elle vous informe régulièrement de l'actualité sur le site

L'animation du site Natura 2000 ne peut se faire sans vous, c'est pourquoi n'hésitez pas à vous rapprocher de NaturEssonne, la structure animatrice du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais, qui est à votre entière disposition.

Serge URBANO
 Vice-Président de NaturEssonne

Une plaquette Natura 2000 en Île-de-France

Une plaquette d'information présentant les sites Natura 2000 d'Île-de-France a été réalisée par la Direction régionale de l'environnement (DIREN).

Elle est disponible en téléchargement sur le site internet de la DIREN à l'adresse suivante:
<http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr>



Bilan des contrats Natura 2000 signés

Depuis 2005, trois Contrats Natura 2000 ont été signés par Monsieur le Préfet de l'Essonne sur notamment des propriétés du Conservatoire Régional Pro-Natura Ile-de-France signalaire des trois Contrats Natura 2000 :

- Deux contrats Natura 2000 ont été signés le 15 décembre 2006 sur une surface gérée de 3 ha sur les sous-sites de la Haye Thibaut et de la Roche/Change sur la commune de Champmoeteux.
- Un contrat Natura 2000 a été signé le 31 décembre 2007 pour une surface gérée de 2,7 ha sur le sous-site des Grandes Fiches Ouest sur la commune de Gironville-sur-Essonne.

L'ensemble des contrats représente 5,7 ha de pelouses calcaires gérées.

Ces contrats concernent la mise en oeuvre de trois actions de gestion, dont les cahiers des charges sont préalablement définis dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000 :

- **Eclaircie de pré bois**, réalisée par un prestataire sélectionné sur devis par la structure animatrice et le signataire du contrat.
 - **Fauche mécanique** de pelouses ouvertes.
 - **Broyage mécanique** de pelouses réouvertes.
- Ces deux mesures d'entretien ont été effectuées par un agriculteur local sélectionné sur devis.

Tous ces travaux ont été entièrement pris en charge par l'état via des fonds Européens.

Pourquoi effectuer des travaux de gestion sur le site Natura 2000 des "Pelouses Calcaires du Gâtinais" ?

Abandonnées depuis le déclin d'activités agricoles, comme le pâturage ovin, les pelouses calcaires sous l'effet d'un boisement spontané disparaissent peu à peu. Ces milieux ouverts, d'une très grande richesse floristique et faunistique se referment pour devenir des boisements composés de plantes plus communes.

Les travaux qui sont menés et financés grâce aux contrats Natura 2000, permettent d'entretenir ces milieux ouverts tout en conservant du boisement, afin de préserver la biodiversité (gibiers, faune et flore remarquables) et les paysages caractéristiques du site Natura 2000 des "Pelouses Calcaires du Gâtinais".

Vous êtes propriétaires de parcelles dans le site Natura 2000 des "Pelouses Calcaires du Gâtinais" et vous êtes soucieux de préserver

la biodiversité qui s'y trouve tout en conservant les paysages caractéristiques du Gâtinais et vous souhaitez entretenir vos parcelles, alors prenez contact dès à présent avec NatureEssonne, structure animatrice du site Natura 2000.

Le point sur la circulation des véhicules à moteur sur le site Natura 2000

De nombreuses activités humaines non respectueuses du site Natura 2000 menacent les pelouses calcaires du Gâtinais de destruction: dépôts de déchets, places de feux et circulation de véhicules à moteur.

A cet égard, d'innombrables activités motorisées ont été constatées ces derniers mois notamment sur les pelouses calcaires des communes de Champmoeteux et de Valpuiseaux, qui dégrèvent et dégradent des habitats fragiles qui mettent de nombreuses années à se reconstruire.

La végétation est détruite, la terre mise à nue accélérant ainsi l'érosion des sols et anéantissant les banques de graines qui y sont stockées.

La loi du 3 janvier 1991 (articles L.362-1 et suivants et R.362-1 et suivants du code de l'environnement) interdit la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, comme le site Natura 2000 des "Pelouses Calcaires du Gâtinais", en dehors des voies ouvertes à la circulation publique et des usages habituels.

Le hors-piste est donc strictement prohibé.

Une réunion a été organisée, à la demande de NatureEssonne, en préfecture de l'Essonne à Evry le 06 mars 2009 afin de sensibiliser les pouvoirs publics et les maires des communes concernées et de définir un plan d'action pour limiter la circulation des véhicules à moteurs dans les sites Natura 2000 du département de l'Essonne.

Suite à cette réunion et aux constats de dégradation et d'irrespect des pelouses calcaires situées sur les communes de Champmoeteux et de Valpuiseaux, des arrêtés municipaux portant sur la réglementation de la circulation de véhicules à moteur sur les parcelles inscrites en Natura 2000 et sur les chemins ruraux le bordant ou les traversant, ont été pris selon l'article L.2213-4 du code général des collectivités territoriales. Ces deux arrêtés complètent celui pris par la commune de Gironville-sur-Essonne en 2007.

Les détails des parcelles et chemins concernés par ces arrêtés sont disponibles en mairie.

Les contrevenants à ces arrêtés municipaux, sont passibles d'une amende de 1,500€ et de la mise en fourrière de leur véhicule.

Dans le cadre fixé lors de la réunion du 06 mars 2009, une intervention commune de la Gendarmerie de l'Essonne et de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) a permis d'interpeller et de verbaliser le 03 mai 2009, 6 motards circulant illégalement sur le site Natura 2000.

Une espèce caractéristique du site Natura 2000: l'Anémone pulsatille

Nom latin: Pulsatilla vulgaris

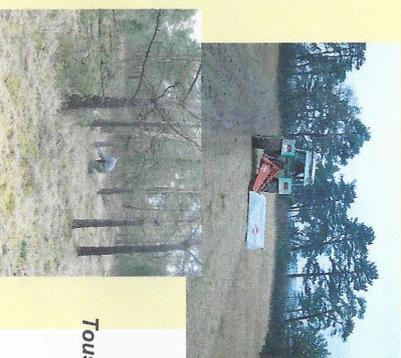
Etymologie: Provient du grec *anemos* (vent). Les fleurs s'agitent au vent et les arêtes plumeuses en indiquent la direction.

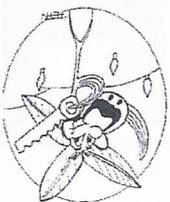
Morphologie: Plante vivace à souche tubéreuse de la famille des Renonculacées Elle mesure entre 6 et 30 cm de hauteur. En forme de cloche, elle possède 6 pétales pourpres couverts de pois argentés à l'extérieur. Elle présente une forte pilosité sur la tige et sur les feuilles.

Période de Floraison: Avril/début mai sur les pelouses calcaires du Gâtinais.

Habitat: Pelouse sèche sur sol calcaire ou sable-calcaire bien exposée au soleil. Au moment de la floraison de larges tapis de couleur pourpre peuvent être observés.

Statut de l'espèce en Essonne: Assez commune.





Depuis la dernière lettre d'information de décembre 2005, l'action d'animation du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais s'est poursuivie. Il en résulte la signature de deux contrats Natura 2000.

1/ Le premier contrat sur le site de la Haye Thibaut (Champmotteux)

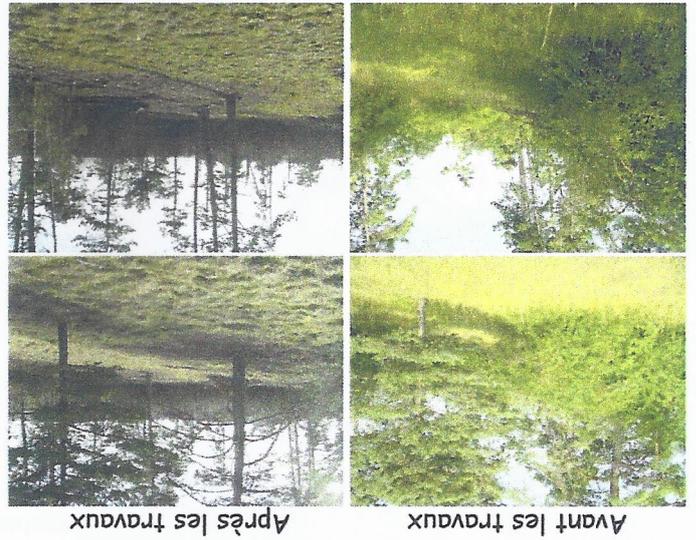
Ce contrat de cinq ans couvre la période 2006-2010. Il a été signé par le conservatoire régional des espaces naturels : Pro Natura Île-de-France, pour une superficie de 3,78 ha. Ce contrat a pour objectif la restauration et l'entretien de pelouses calcaires.

Ce conservatoire a fait appel à un prestataire pour effectuer une éclaircie de pré-bois. Tandis que l'entretien (fauche et broyage de pelouses) sera effectué par un agriculteur local.



2/ Le second contrat sur le site de la Roche et du Change (Champmotteux)

Ce second contrat est signé pour une superficie de 0,95 ha. Il a aussi pour objectif une éclaircie la restauration et l'entretien de pelouses calcaires. Le conservatoire Pro Natura Île-de-France a choisi les mêmes prestataires que pour le premier contrat. De la même manière, l'éclaircie du pré-bois a eu lieu en fin d'année 2006.



Témoignage de M. NAUDET, secrétaire du conservatoire Pro Natura Île-de-France

Pourquoi Pro Natura Île-de-France a-t-il signé deux contrats Natura 2000?

Les membres de notre association, Pro Natura Île-de-France, se cotisent pour acheter des espaces naturels afin d'y protéger la nature. Ils organisent aussi entre eux des chantiers pour entretenir ces espaces, notamment les pelouses qui sans cette action sont vouées à redevenir de la forêt dans cent ou deux cents ans. Les contrats Natura 2000 proposés par l'État offre à Pro Natura Île-de-France le moyen de réaliser un entretien irréalisable avec les seuls bras des bénévoles et sans avoir à dépenser nos cotisations. De plus ces contrats, même s'ils sont modestes, permettent d'apporter un peu de travail à une entreprise essonnoise : il eut été sot de ne pas les conclure.

Pensez vous que cette démarche contribue au maintien de la biodiversité des sites?

Oui, car l'envahissement par les pins sylvestres qui ne feront jamais de beaux arbres sur ces terrains caillouteux, a pour inconvénient de concurrencer sans profit les espèces (orchidées, cardoncelle, pigamon, etc...) qui font l'originalité de la biodiversité de ces anciens pâturages à moutons. Les travaux d'entretien de ces "pelouses" permettent ainsi au département de l'Essonne d'apporter une contribution à la conservation de la biodiversité de l'Île-de-France et de renforcer l'attrait du parc naturel régional du Gâtinais français.

Quelle est votre impression après ces premiers travaux?

Les pelouses calcaires du Gâtinais seront mieux ensolées ce qui va favoriser le développement des espèces propres à ces milieux devenus rares dans notre région d'Île-de-France. C'est donc une bonne impression. Nous espérons que la suite, dans un an ou deux, le temps pour la nature d'en profiter, confirmera que nous avons eu raison de les entreprendre.

Pour vous, quel est le rôle de la structure animatrice?

Ce serait de proposer ce genre de contrat à d'autres propriétaires : Pro Natura Île-de-France n'est propriétaire que d'environ 10% des pelouses calcaires du Gâtinais. C'est aussi, mais NatureEssonne le fait déjà en coopération avec d'autres associations d'amateurs de nature, de faire découvrir aux habitants la beauté des ces espaces naturels et des fleurs, des insectes, etc... qui en font la biodiversité. Ces associations vous donnent rendez vous le 19 mai à 9h30 à l'église de Champmotteux pour une balade en biodiversité gâtinaise.

De plus, je tiens à ajouter que Pro Natura Île-de-France reste disposé à acheter les parcelles incluses dans le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais, dont leurs propriétaires souhaiteraient se défaire.

3/ Réunion d'information

Une réunion d'information ouverte à tous se déroulera :

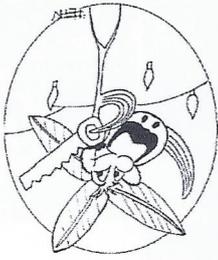
le 25 avril 2007 à 17h30 à la salle polyvalente de Gironville-sur-Essonne (rue de la gare).

L'objectif est de vous informer sur le dispositif Natura 2000 et des possibilités de gestion de ces pelouses calcaires.

Contact

NatureEssonne
6, route de Montlhéry
91310 Longpont sur Orge

Tél: 01 69 01 12 14 - 0953 16 50 23
Fax: 01 69 01 34 84
Mail: natureessonne@wanadoo.fr



A Bientôt...



Site Natura 2000 n° FR1100802
Pelouses calcaires du Gâtinais
Structure animatrice : NaturEssonne
6, route de Montlhéry
91310 Longpont-sur-Orge
tél. : 01 69 01 50 23 – fax : 01 69 01 34 84
naturessonne@wanadoo.fr

NATURA 2000

"PELOUSES SECHES DU GATINAIS"

Les pelouses du Gâtinais sont d'intérêt écologique européen, et sont maintenant reconnues comme site Natura 2000. Le 28 avril 2005, le Comité de Pilotage a validé le DOCOB (DOCUMENT d'OBJECTIFS) à l'unanimité. Depuis, celui-ci a été approuvé par le préfet de l'Essonne le 29 août 2005. La phase de gestion du site va maintenant pouvoir commencer...

Le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais couvre 309 hectares. Il est composé de 11 "sous-sites", répartis sur les communes de Champmotteux, Gironville-sur-Essonne, Maise, Puiset-le-Marais et Valpuiseaux.

Depuis la précédente lettre d'information du 8 décembre 2004, la démarche Natura 2000 a bien avancé : les mesures de gestion sont définies, le DOCOB est validé par le comité de pilotage et approuvé par le préfet, la structure animatrice (NaturEssonne), est nommée, et la gestion de parcelles en pelouses va pouvoir commencer avec la possibilité donnée à leurs propriétaires de signer des contrats de gestion....

LES OBJECTIFS DE GESTION

Deux objectifs majeurs ont été dégagés lors des différentes réunions d'élaboration du DOCOB, il s'agit d'un objectif écologique et d'un objectif de territoire

L'objectif écologique

Cet objectif vise à assurer le bon état de conservation des habitats. Il permet le maintien d'un stade herbacé ouvert entraînant le développement et le maintien d'espèces à valeur patrimoniale (ex : Orchidées, Cardoncelle molle...).

Les actions de gestion préconisées, dans le DOCOB, sont la restauration des pelouses dégradées (pelouses en voie de boisement) et l'entretien des pelouses ouvertes par la fauche ou le pâturage.

L'objectif de territoire

La préservation de l'intégrité territoriale des pelouses sèches est prioritaire, avant toute gestion écologique. Il convient donc de maîtriser les dégradations et destructions d'origine humaine des pelouses, en les surveillant, en sensibilisant leurs propriétaires et en alertant les Services d'Etat concernés.

Concrètement, c'est aussi surveiller les projets d'aménagements ou de travaux, veiller au contenu des documents d'urbanisme et à leur révision, et, si besoin, rappeler, les limites des pelouses dont les bordures sont régulièrement rognées. C'est aussi réglementer, par exemple, la fréquentation des quads, motos....

LA CHARTE NATURA 2000

La Charte regroupe une liste de **bonnes pratiques**, qui relèvent d'une gestion normale permettant aux pelouses sèches de conserver leur vocation naturelle. Comme par exemple : l'absence de plantation d'arbres ou d'arbustes, d'épandage de produits phytosanitaires ou d'engrais ou encore de dépôt de déchets verts..., et elle pourrait être signée par tout propriétaire dans un site Natura 2000.

La signature de la Charte n'ouvre pas droit à une rémunération directe, mais devrait ouvrir droit à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti, qui serait annulée en cas de non-respect de ses dispositions.

Les détails de ce dispositif ne sont pas encore définitivement arrêtés par le MEDD.

LES DIFFERENTS CONTRATS

Des contrats permettent la mise en application des mesures de gestion préconisées dans le DOCOB. Il existe deux types de contrats : Contrat Natura 2000, ou dans le cas de parcelles agricoles, un Contrat d'Agriculture Durable (CAD).

Le Contrat Natura 2000

Un Contrat Natura 2000 est signé, afin de gérer une ou plusieurs **parcelles non agricoles** incluses dans le site Natura 2000 des pelouses sèches du Gâtinais.

Il a une durée de 5 ans et comprend des engagements rémunérés et non rémunérés.

Les engagements rémunérés correspondent à des mesures de gestion visant à restaurer ou entretenir les pelouses sèches du Gâtinais. Ces mesures sont, par exemple, suivant le cahier des charges prévu, la coupe de restauration de près-bois en pelouses ou la fauche ou le broyage d'entretien des pelouses réouvertes...

Les engagements non rémunérés correspondent au respect des bonnes pratiques de gestion. Comme par exemple : le respect des dates d'interventions ou l'absence de travail du sol ...

Le contractant s'engage à respecter ces mesures et est rémunéré suivant les dépenses engagées dans le cadre de la gestion, en fonction du barème arrêté dans le DOCOB.

Des visites ont lieu, afin de vérifier la bonne réalisation des travaux et le respect du cahier des charges.

S'il y a non-respect du contrat, le bénéficiaire se verrait dans l'obligation de rembourser tout ou parti des aides perçues.

Le Contrat d'Agriculture Durable (CAD)

Ce contrat est signé pour toute gestion d'une ou plusieurs **parcelles agricoles** incluses dans le site Natura 2000.

Il a une durée de 5 ans et comprend des engagements rémunérés et non rémunérés.

Dans le cadre d'une valorisation agricole, les engagements rémunérés correspondent à des mesures de gestion visant à restaurer ou entretenir les pelouses sèches, au-delà des pratiques habituelles, avec un cahier des charges adapté, répondant aux préconisations du DOCOB. Ces mesures peuvent consister en l'ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et à son maintien en pelouse ou en la gestion extensive des prairies par la fauche ou le pâturage.

Les engagements non rémunérés correspondent au respect des bonnes pratiques de gestion décrites dans le DOCOB. Comme par exemple : le respect des dates d'intervention ou l'absence de travail du sol...

L'exploitant agricole est rémunéré de la même manière que pour tout CAD. Néanmoins, une bonification de 20% est appliquée à sa rémunération, comme ses parcelles sont situées en site Natura 2000.

Des visites ont lieu, afin de vérifier la bonne réalisation des travaux et le respect du cahier des charges.

S'il y a non-respect du contrat, le bénéficiaire se verrait dans l'obligation de rembourser tout ou parti des aides perçues.

Récapitulatif

	Charte Natura 2000	Contrat Natura 2000	CAD
Localisation	Sur tout le site Natura 2000	Sur les surfaces non agricoles du site Natura 2000	Sur les surfaces agricoles du site Natura 2000
Durée	5 ans ou plus	5 ans	5 ans
Contenu	Liste de « bonnes pratiques »	Mesure(s) de gestion	Mesure(s) de gestion
Rémunération directe	non	Oui, prise en charge des dépenses engagées	Oui, + 20% par rapport au paiement des surfaces agricoles hors Natura 2000
Rémunération indirecte	Exonération de la taxe sur le foncier non bâti	non	non
Contrôle du respect des engagements	oui	oui	oui
Sanctions	oui	oui	oui

LA STRUCTURE ANIMATRICE

NaturEssonne a été désignée comme structure animatrice du site. La convention d'animation a été signée avec la DIREN Ile de France le 8 décembre 2005.

NaturEssonne a ainsi mission d'assurer l'information et la sensibilisation des propriétaires, et de leur apporter une assistance technique et administrative à l'élaboration des projets de contrats.

La structure assure aussi l'animation sociale du site en organisant des réunions publiques et techniques. Elle se charge aussi d'aider tous les propriétaires d'un site Natura 2000, s'ils le désirent, à signer une Charte Natura 2000 et un Contrat Natura 2000. N'hésitez pas à nous appeler pour toute information au 01 69 01 12 14.

Pour votre information, un exemplaire du DOCOB est consultable dans votre mairie



NATURA 2000

"PELOUSES SECHES DU GATINAIS"

Les pelouses du Gâtinais sont d'intérêt écologique européen, et sont maintenant reconnues comme site Natura 2000. Pendant l'été 2004, des inventaires écologiques et une réunion publique d'information se sont déroulés. Le 27 octobre dernier, le comité de pilotage du DOCOB s'est de nouveau réuni. Dans les semaines à venir, de nouvelles rencontres sont prévues pour préparer avec les acteurs locaux concernés la gestion conservatoire à y mettre en œuvre.

Le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais couvre 309 hectares. Il est composé de 11 "sous-sites", répartis sur les communes de Champmotteux, Gironville-sur-Essonne, Maise, Puiset-le-Marais et Valpuiseaux.

*Depuis avril 2004, l'actualisation du document d'objectifs (DOCOB) du site est lancée, avec PRO NATURA Ile-de-France et NaturEssonne comme opérateurs techniques. Dans le cadre de cette actualisation, **le bilan écologique et socio-économique** du site ont été réalisés.*

LE BILAN ECOLOGIQUE

LES PELOUSES SECHES...

Les pelouses sèches sont des formations herbacées, d'une vingtaine de centimètres de hauteur, pauvres en arbres et arbustes, essentiellement composées de plantes vivaces, qui se développent sur des substrats pauvres en éléments nutritifs.

La plupart des pelouses proviennent souvent d'un défrichement ancien, l'homme ayant dès le néolithique déboisé pour cultiver ou faire paître les troupeaux. Actuellement, bien souvent abandonnées, les pelouses sont menacées par l'envahissement des arbres et des arbustes.

En région Ile-de-France, les pelouses sèches bénéficient de conditions proches du climat méditerranéen, grâce localement à une faible pluviométrie et à un substrat filtrant.

Elles sont le siège d'une étonnante biodiversité due aux habitats naturels qui les composent, aux plantes qui s'y développent, et aux insectes qui y sont liés, comme les papillons, criquets et sauterelles.

Les insectes....., avec 495 papillons, criquets, sauterelles... recensés, dont 16 sont protégés en IDF, et 64 (13 %) y sont rares

L'entomofaune se caractérise par une richesse particulièrement remarquable, replacée dans le contexte écologique général de l'IDF. Elle comprend une forte proportion d'espèces strictement inféodées aux habitats pelousaires ; ces espèces étant souvent tributaires sur le plan trophique,

de végétaux eux-mêmes strictement liés à ces milieux particuliers. En outre, les conditions climatiques très particulières des pelouses permettent à des espèces méditerranéennes, continentales et submontagnardes, d'y subsister, avec des populations totalement isolées par rapport à leur aire de répartition principale.

Une autre originalité du site réside dans le caractère steppique de certaines pelouses, qui, à la faveur de faciès ras, écorchés ou très dénudés, abritent tout un cortège d'espèces très rares en Île-de-France, strictement localisées sur ces formations pionnières. Parmi les nombreuses espèces d'Insectes recensées sur le site, quelques-unes étaient réputées éteintes en région francilienne depuis plusieurs décennies, tandis que d'autres n'y avaient jamais été signalées jusqu'alors.

Les habitats naturels..... 11 présents, dont neuf d'intérêt européen

Types de paysage	Types d'habitats naturels	Statut européen des habitats naturels	Etat de conservation des habitats naturels
Friches/prairies	Pelouses sableuses	Intérêt européen prioritaire	Moyen
	Pelouses xériques rases et très sèches	Intérêt européen *	Bon <i>très faible superficie</i>
	Pelouses mésophiles végétation plus haute et dense	Intérêt européen *	Bon <i>faible superficie</i>
Taillis/Buissons	Formations à Genévriers	Intérêt européen *	Mauvais
	Ourlets et Fourrés calcicoles	Intérêt européen *	Mauvais
Arbres sur prairies	Prés-bois à Pins sylvestres, mixtes et à feuillus	Intérêt européen *	Mauvais
Bois/Forêts	Bois calcicoles à Pins sylvestres	-	-
	Bois calcicoles mixtes	-	-

* = ces habitats sont reconnus d'intérêt européen prioritaire, lorsqu'ils abritent un cortège d'orchidées remarquables

Un habitat naturel est **d'intérêt européen**, quand il est menacé de disparition dans son aire de répartition naturelle, qu'il a une aire de répartition réduite, ou qu'il est exemplaire de conditions écologiques spécifiques. Il est en plus reconnu comme **prioritaire**, quand son aire de répartition concerne fortement le territoire européen.

Les plantes..... 245 espèces présentes, dont 60 (24,50 %) à forte valeur patrimoniale, réparties selon les habitats naturels

Types habitats naturels	Espèce protégée En IDF	Rareté des espèces en IDF			Nombre Orchidées	Total *	% Richesse floristique
		Très rare	Rare	Assez rare			
Pelouses sableuses	1	1	2	9	0	12	54 %
Pelouses xériques	3	4	3	16	4	25	
Pelouses mésophiles	3	2	7	24	9	37	
Ourlets et fourrés	2	3	6	10	6	23	16 %
Les trois prés-bois	5	2	10	23	9	37	27 %
Les deux bois	0	0	0	4	0	4	3 %
Total *	7	7	15	33	11		

* = le total d'espèces par habitat et par classe est donné sans doublon, car, par exemple, la même orchidée peut à la fois être protégée en IDF et être très rare dans cette même région.

Avec leur paysage ouvert, les habitats pelousaires **concentrent 54 % de la richesse floristique**, pour 20 % de la surface totale. Les plantes d'intérêt patrimonial, qui constituent cette richesse, ne peuvent se développer que grâce aux conditions chaudes et sèches qu'elles y trouvent. Ces pelouses constituent un formidable **réservoir génétique**, avec une **diversité d'espèces élevée**, et forment un **refuge** pour des espèces méridionales en limite nord de leur aire de distribution.

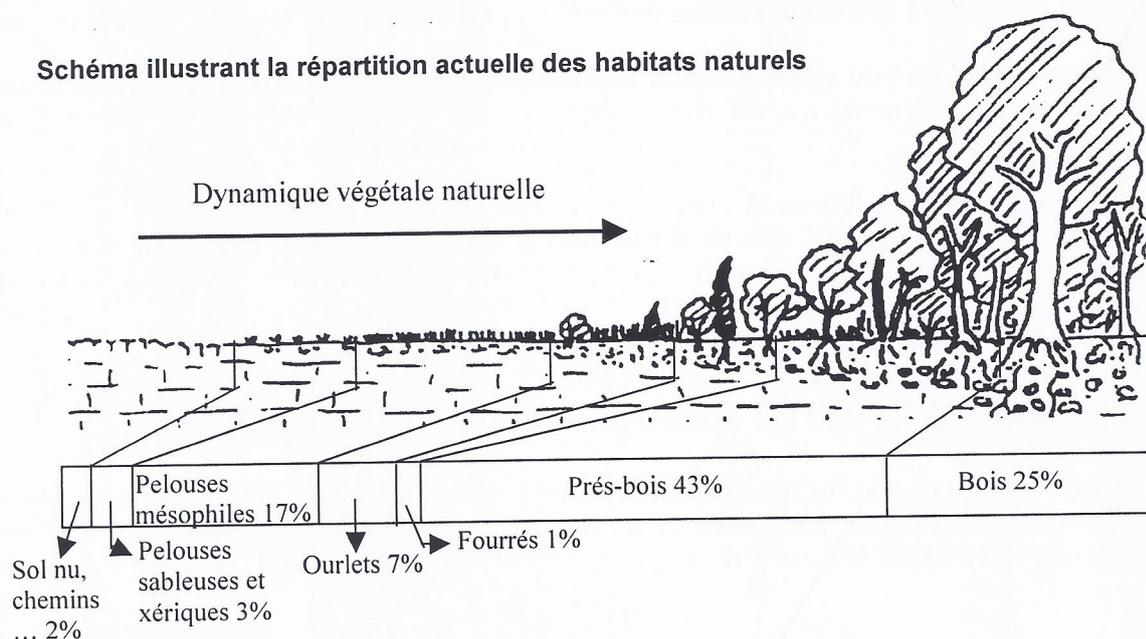
Les habitats de prés-bois abritent 37 espèces d'intérêt patrimonial, mais celles-ci sont issues des habitats pelousaires et les prés-bois couvrent 43 % de la surface du site.

DES PELOUSES MENACEES...

Abandonnées depuis le déclin de l'activité pastorale, les pelouses sèches du Gâtinais connaissent par **le boisement spontané** un retour naturel et progressif vers la forêt. La proportion de pelouses sur le site est de 20 % tandis que les formations de bois et de prés-bois occupent 68 % de la superficie totale du site (cf. schéma ci-dessous). Envahie d'abord par des plantes à fort recouvrement (*Brome*, *Brachypode*), puis se boisant progressivement, leur cortège floristique se banalise. Ne supportant pas la concurrence, ni l'ombrage des arbres et des arbustes, **les plantes remarquables disparaissent** au profit d'espèces plus communes.

L'état de conservation des habitats naturels traduit cette dynamique végétale. Les pelouses sont, pour la plupart, en bon état de conservation, mais elles ne couvrent qu'une très faible proportion du site. Tandis que les habitats de prés-bois, qui sont les plus représentés, constituent avec la dynamique naturelle de la végétation, des pelouses en mauvais état de conservation (cf. premier tableau); ils continueront à se boiser progressivement, et deviendront à terme des boisements denses, si aucune gestion conservatoire n'est menée.

Schéma illustrant la répartition actuelle des habitats naturels



Remarques : les formations à Genévrier, qui occupent 2 % de la superficie totale du site, n'ont pas été représentées sur le schéma ci-dessus car ces formations sont imbriquées dans les milieux de pelouses ou de prés-bois.

LE BILAN SOCIO-ECONOMIQUE

Le site du Gâtinais est constitué de **717 parcelles** cadastrales, appartenant à environ **211 propriétaires**, qui pour 85 % d'entre eux possèdent moins de 1 ha. Les communes et le département possèdent 3 % du site, Pro Natura-IdF 7 %, et les particuliers les 90 % restant.

La majorité des propriétaires n'exercent aucune activité particulière sur le site. Certains au contraire en font un usage régulier, voire intense :

Usages	Impact	Remarques
Activités cynégétiques	nul à négatif	Si la pratique de la chasse n'a pas d'impact particulier sur le site, des aménagements (abris, agrainoirs, cultures à gibier) et des à-côtés (ball-trap) ont par contre un impact négatif
Coupes de bois	positif	L'impact des coupes périodiques de bois est positif, mais le passage des engins sur les pelouses peut les dégrader
Pâturage équin	très positif	Le pâturage pratiqué sur le secteur de la Haie Thibaud a un impact très positif
Dépôts de pierres et de déchets verts	très négatif	Les apports sont localisés, quelquefois massifs, surtout préjudiciables lorsqu'il s'agit de déchets verts

Gestion écologique	très positif	Mise en œuvre par le département de l'Essonne et Pro Natura-IdF, cette gestion a un impact très positif
--------------------	--------------	---

Parallèlement, d'autres personnes fréquentent le site dans le cadre de leurs loisirs, sans y être propriétaires.

Usages		Impact	Remarques
Sports	Football	négatif	Impact négatif sur la pelouse utilisée comme terrain
Autres loisirs non motorisés	Chasse, promenade, cavaliers, vététistes	nul à négatif	Localement, un léger impact sur la végétation est possible
Loisirs motorisés	Véhicules 4x4, quads, motos	très négatif	Impacts négatifs localement importants sur la végétation
Loisirs festifs nocturnes	Rave-party, barbecues sauvages	très négatif	Impacts très négatifs par les déchets et les feux

Ces usages se font pour la plupart de manière libre et spontanée, sans l'accord des propriétaires, ce qui est susceptible de générer des conflits entre ces derniers et les usagers.

Pour les documents d'urbanisme, les pelouses et zones boisées du site sont classées en grande partie en zone ND. C'est une première garantie pour leur conservation future. Les boisements les plus anciens sont en plus classés en TC.

Ainsi, en plus de l'évolution naturelle des habitats vers le boisement, d'autres menaces pèsent sur les pelouses. Les principales sont les feux et les dépôts sauvages, la fréquentation abusive (quads...)... Ceci entraîne une destruction du milieu naturel, une banalisation de la végétation, une dégradation des sols et une détérioration de l'aspect paysager.

LES ENJEUX ECOLOGIQUES ET TERRITORIAUX

*Le site Natura 2000 du Gâtinais possède **une richesse écologique exceptionnelle**, grâce à la présence des pelouses sèches. Ces milieux sont **menacés par le boisement spontané**. Depuis les années 1950, 50 % à 80 % des surfaces de pelouses sèches ont disparu sur le site du Gâtinais.*

*La **conservation des pelouses ouvertes** est un enjeu crucial pour l'avenir du site. L'entretien des pelouses par la fauche ou le broyage permettrait d'assurer leur maintien et la restauration en pelouses des très nombreux prés-bois par coupe adaptée d'arbres et d'arbustes permettrait de retrouver des pelouses en voie de disparition.*

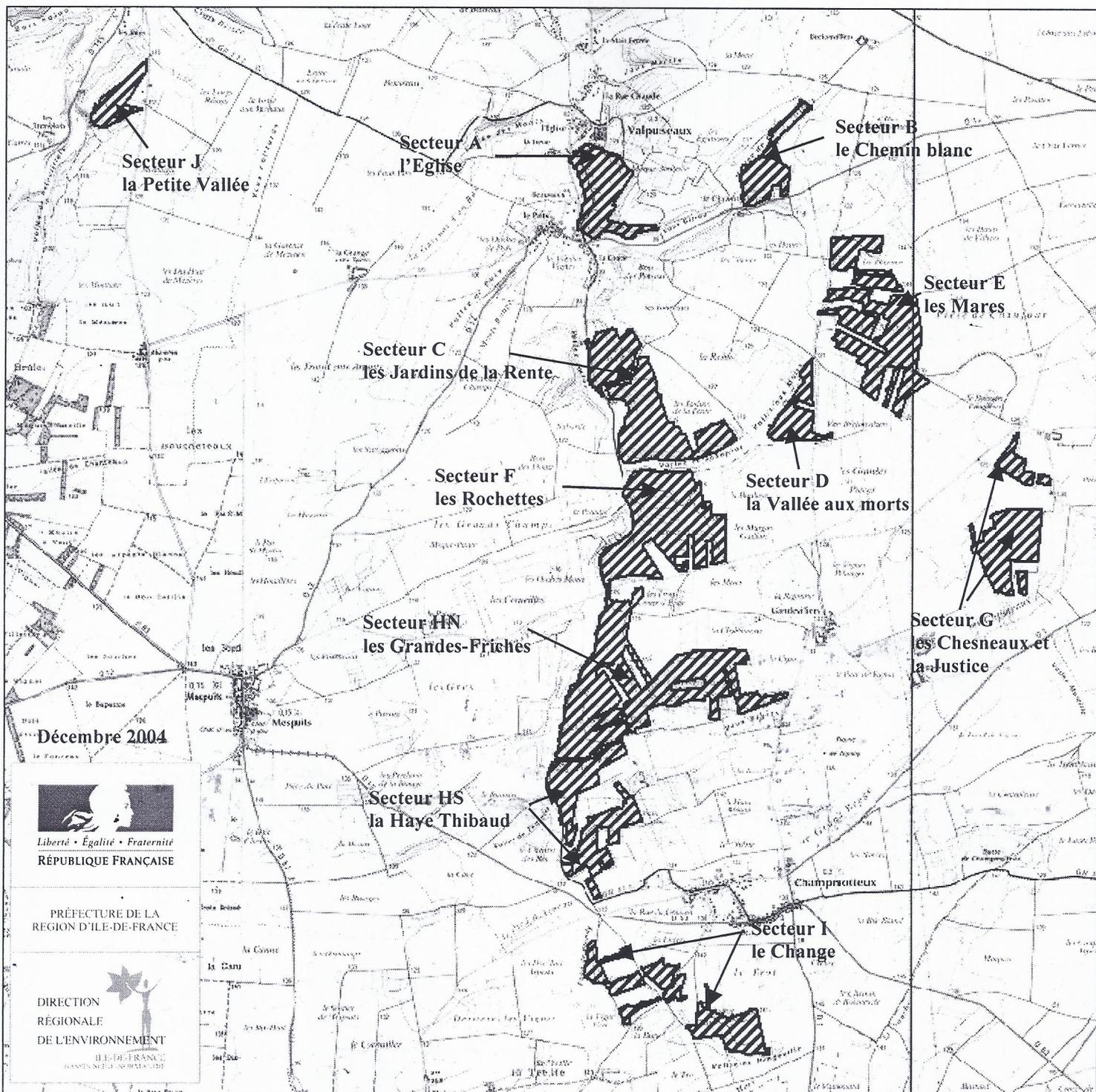
A la dynamique naturelle viennent s'ajouter des dégradations liées aux activités humaines, qui elles aussi contribuent à détériorer les habitats naturels.

*La **maîtrise de la fréquentation** et de certains comportements est impérative, afin de limiter leurs effets néfastes et d'éviter les conflits qu'ils génèrent. L'**adaptation de certains usages** permettra une meilleure prise en compte des caractéristiques naturelles du site et de ses enjeux. L'avenir du site doit aussi être abordé sous l'aspect de l'**aménagement du territoire**, pour que dans les documents d'urbanisme, dans le cadre de travaux ou de projets de génie civil, l'intégrité territoriale, paysagère et écologique du site soit respectée.*

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur Natura 2000, sur le site des « Pelouses sèches du Gâtinais », ou participer aux réunions techniques de décembre 2004, contactez la mairie de votre commune ou directement NaturEssonne au 01 69 01 12 14.

Des rendez-vous peuvent être organisés avec NaturEssonne dans vos mairies ou sur le terrain pour répondre directement à vos questions.

LES LIMITES DU SITE NATURA 2000 « LES PELOUSES CALCAIRES DU GATINAIS »



Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur Natura 2000, sur le site des « Pelouses sèches du Gâtinais », ou participer aux réunions techniques de décembre 2004, contactez la mairie de votre commune ou directement NaturEssonne au 01 69 01 12 14.

Des rendez-vous peuvent être organisés avec NaturEssonne dans vos mairies ou sur le terrain pour répondre directement à vos questions.



NATURA 2000

"PELOUSES SECHES DU GATINAIS"

Les pelouses du Gâtinais sont reconnues d'intérêt écologique européen. Pendant l'été 2004, des inventaires écologiques ont été réalisées et une réunion publique a été organisée, afin d'informer la population et les acteurs de terrain. Cet automne, de nouvelles réunions sont prévues pour préparer leur gestion conservatoire.

Le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais couvre 309 hectares. Il est composé de 11 "sous-sites", répartis sur les communes de Champmotteux, Gironville-sur-Essonne, Maise, Puiset-le-Marais et Valpuiseaux.

Son périmètre a été validé, pendant l'été 2003, après consultation initiale, notamment des communes concernées.

Depuis avril 2004, l'actualisation du document d'objectifs (Docob) du site est lancée, avec PRO NATURA Ile-de-France et NaturEssonne comme opérateurs techniques.

LA DEMARCHE

Le Docob est réalisé dans le cadre d'un comité de pilotage local, présidé par le Préfet ou son représentant, et regroupant les acteurs principaux du site (communes, agriculteurs, chasseurs, associations...). Il identifie et localise les habitats naturels et les espèces sauvages à conserver, précise les usages actuels et les attentes des propriétaires, définit ensuite les orientations de gestion à appliquer, ainsi que les modalités de réalisation et de financement de la gestion contractuelle. Le DOCOB prévoit, le cas échéant, des mesures réglementaires.

Le but de la démarche d'élaboration du Docob est de concilier au mieux les intérêts des propriétaires, les usages actuels, quand ils ne sont pas défavorables pour la conservation des habitats et des espèces remarquables, et les nouveaux usages ou les actions liés à la gestion écologique du site.

Pour cela, la participation des propriétaires et des acteurs locaux intéressés est indispensable et recherchée.

L'INFORMATION LOCALE

Une réunion d'information a été organisée le 12 août 2004 en mairie de Valpuiseaux afin d'informer les propriétaires locaux. Une vingtaine de personnes y ont participé, dont 7

propriétaires de Champmotteux, de Gironville-sur-Essonne et Valpuseaux. Un article de presse est paru dans le Parisien, le samedi 28 août 2004, relatant l'événement.

Pour permettre aux autres propriétaires du site et aux acteurs locaux d'avoir toutes les informations nécessaires pour qu'ils puissent s'impliquer dans la démarche, les documents présentés lors de cette réunion sont mis à disposition dans les mairies.

En complément, la tenue de points locaux d'information, animés sur rendez-vous par NaturEssonne, l'installation de panneaux d'information et de sensibilisation, et l'intégration d'articles ou de communiqués dans les bulletins municipaux sont aussi proposées aux mairies pour répondre aux interrogations de chacun.

Parallèlement, NaturEssonne se tient toujours à la disposition de tous pour répondre aux interrogations levées par Natura 2000, sa mise en œuvre et ses conséquences sur le terrain (coordonnées ci-dessous).

ET MAINTENANT

Au cours de la fin 2004 se tiendront des groupes de travail où seront présentés les conclusions des études réalisées cet été 2004 sur les habitats et les espèces présents sur le site, et sur le contexte socio-économique du site. A cette occasion seront aussi abordées les mesures de gestion à appliquer (quelles mesures, où, par qui, comment).

La participation des propriétaires est très attendue, pour que ces actions soient aussi adaptées que possible aux contraintes locales.

DEMAIN

En début d'année 2005, un nouveau DOCOB sera produit. Dans les mois qui suivront, les propriétaires qui le souhaiteront, pourront par exemple réaliser, ou faire réaliser, des travaux de défrichage, de débroussaillage, ou d'entretien des pelouses présentes sur leurs fonds, en bénéficiant pour cela d'une aide financière adaptée.



Les pelouses calcaires des Rochettes - Gironville-sur-Essonne (S. Blondel - NaturEssonne)

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur Natura 2000, sur le site des « Pelouses sèches du Gâtinais », ou participer aux réunions techniques de novembre 2004, contactez la mairie de votre commune ou directement NaturEssonne au 01 69 01 12 14.

Des rendez-vous peuvent être organisés avec NaturEssonne dans vos mairies ou sur le terrain pour répondre directement à vos questions.